

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 11/07/2020

L'an deux mille vingt, le onze juillet, le Conseil Syndical s'est réuni à 9 heures 30 minutes à La Chapelle de Bragny, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Stéphanie DI PLACIDO
- Commune de La Chapelle de Bragny : Didier CADENEL,
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Camille LIMONET, Sandrine MARATREY
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS
-

Absents excusés : Francis PHILIPPON, ayant donné pouvoir à Stéphanie DI PLACIDO, Sylvie LAISSU, ayant donné pouvoir à Didier CADENEL, Céline NECTOUX, ayant donné pouvoir à Christian CRETIN, Estelle GONCALVES et Cédric TAMIZON.

M. Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, doyen de l'assemblée, ouvre la séance

1°) Election du Président et du Vice-Président :

Le Conseil Syndical procède à l'élection du Président.

M. Didier HAAS se déclare candidat.

M. Didier HAAS ayant obtenu la majorité légale avec 13 voix sur 13 suffrages exprimés est élu Président.

M. Didier HAAS prend la présidence de séance.

Le Conseil Syndical procède à l'élection du Vice-président.

Mme Sandrine MARATREY se déclare candidate.

Mme Sandrine MARATREY ayant obtenu la majorité légale avec 12 voix sur 12 suffrages exprimés est élue Vice-présidente.

2°) Indemnité du Président et du Vice-Président :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de reconduire les indemnités de fonction du Président et du Vice-Président et d'appliquer le taux maximal autorisé par rapport au nombre d'habitants, soit de 1000 à 3499 habitants, à savoir :

- Pour le Président, 12,20% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit actuellement une indemnité brute de 474.51 € mensuel.

- Pour le Vice-Président, 4,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit actuellement une indemnité brute de 180.86 € mensuel.

3°) Désignation des membres des commissions Cantine-garderie, Finances et Personnel :

Cantine-garderie	Sandrine MARATREY, Véronique DAUBY, Stéphanie DI PLACIDO, Marinette PUECH
Finances	Didier HAAS, Sandrine MARATREY, Didier CADENEL, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Christian CRETIN, Véronique DAUBY, Jean-Paul GUERRIAUD
Personnel	Didier HAAS, Sandrine MARATREY, Stéphanie DI PLACIDO, Céline NECTOUX, Marinette PUECH

4°) Représentants au GIP e-bourgogne (titulaire et suppléant) et au CNAS :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme LIMONET Camille, en tant que représentant du SIVOS au sein du GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté et M. Jean-Paul GUERRIAUD, en tant que suppléant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Didier HAAS, délégué « Elu » au CNAS.

5°) Choix du prestataire de services restauration scolaire années 2020-2021 et 2021-2022 :

Le Président informe le Conseil Syndical qu'une procédure d'appel d'offre restreint a été réalisée concernant la fourniture des repas aux restaurants scolaires du SIVOS du Val de Grosne.

6 sociétés ont été consultées par courriers envoyés le 3 juin 2020 en lettre recommandée avec AR :

- BOURGOGNE REPAS à CUISERY
- CALITEO à SAINT-GENIS SUR MENTHON
- CUISINE CENTRALE à MACON
- SAVEUR RESTAURATION à CHATENOY EN BRESSE
- SOGERES à LYON
- RPC à MANZIAT

Le courrier adressé à CUISINE CENTRALE est revenu avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse ». La société CALITEO nous a répondu ne pas faire de repas livrés.

Les sociétés SAVEUR RESTAURATION et RPC n'ont pas répondu.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 juin 2020, a procédé à l'ouverture des plis et a décidé d'attribuer le marché à la société BOURGOGNE REPAS à CUISERY. Le prix du repas est de 2,37 € HT, soit 2,50 € TTC, contre 2,85 € à 3,25 € HT, soit 3,007 € TTC à 3,429 € TTC (variantes suivant repas maternelle élémentaire ou adulte), pour la Société SOGERES.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce marché.

Marinette PUECH souligne la complexité de la remise en température de la viande due à la liaison froide et chaude.

Il faudra prévoir une réunion de commission cantine après la rentrée pour faire le point.

6°) Révision des tarifs restaurant scolaire et garderie :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de l'augmentation du prix ticket de garderie périscolaire qui était fixé à deux euros vingt cents (2,20 €), depuis septembre 2012.

Il fixe l'augmentation du prix de vente de + 0,30 €, soit deux euros cinquante cents (2,50 €) le ticket, pour une journée de garderie, quelque soit la plage horaire.

Ce tarif sera applicable dès la rentrée de septembre 2020. Il décide de ne pas augmenter les prix de vente du ticket de restauration scolaire non majoré qui reste à trois euros soixante cents (3,60 €) et du ticket de restauration scolaire majoré, pour un repas pour le personnel enseignant ou pour toute commande tardive, qui reste à quatre euros cinquante cinq cents (4,55 €).

Concernant la composition des goûters servis tous les jours à la garderie (pain et chocolat), Marinette PUECH demande s'il ne serait pas possible de varier celui-ci. Cette réflexion sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de commission cantine-garderie.

7°) Vote du budget 2020 :

Le Président présente à l'assemblée le budget 2020.

Pour chaque commune la part pour le fonctionnement est de 1 559,66 € par élève (143 élèves) et 39,36 € par habitant (1889 habitants). Cette année aucune participation pour l'investissement n'est demandée.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget 2020 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 374 222 €

Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 016 €

8°) Création d'une poste d'Adjoint technique à temps non complet à 8 heures hebdomadaires et d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 12 heures 30 minutes hebdomadaires :

Le Président informe l'assemblée qu'un agent ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2020, il convient de réorganiser les services à la rentrée. Le temps horaire du poste de surveillant occupé par cet agent à la cantine et à la garderie de Nanton va être réparti entre trois agents différents, d'où la création du poste d'Adjoint technique à temps non complet à 8 heures hebdomadaires.

Un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 12 heures 30 minutes hebdomadaires sera également créé pour une année pour assurer le service à la cantine de La Chapelle. Un agent qui est titulaire d'un CAP petite enfance va être recruté.

Une personne va être recrutée sur le poste de surveillant à la cantine d'Etrigny, vacant l'année passée et l'école de Lalheue devant de nouveau accueillir une classe de GS/CP à la rentrée, l'agent travaillant sur cette école va retrouver le poste occupé sur l'année scolaire 2018-2019.

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 12 heures 30 minutes hebdomadaires et d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2020.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

9°) Questions diverses :

Le Président présente la répartition des classes à la rentrée

- Nanton : 26 CM2 (Mme MENARD)
- Nanton : 20 CE2-CM1 (M. ROBLES)
- Nanton : 21 CP-CE1 (Mme DESSOLIN)
- Lalheue : 18 CE1-CE2 (Mme BOUSSEAU)
- Lalheue : 17 GS-CP (Mme DUPUIS)
- La Chapelle : 23 MS- GS (Mme BOUQUIN)
- Etrigny : 26 PS-MS (Mme MILLARD)

Marinette PUECH se dit satisfaite du dernier chauffeur de bus.

Le Président informe l'assemblée qu'un bus climatisé a bien été mis à disposition du SIVOS fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.